



En partenariat avec



## Atelier « Projets eau et assainissement : l'union faite la force ! »

Mardi 22 septembre 2020 de 16h à 17h30

Cité des Sciences et de l'Industrie, Salle L. Armand Est du Centre des Congrès

### Compte-rendu

---

Liste des participants : cf. Annexe 1

Atelier animé par : Guillaume Aubourg, Directeur adjoint du Programme Solidarité Eau (pS-Eau)

#### I. Accueil et introduction :

Roland Ries, Ancien maire de Strasbourg, Président de Cités Unies France :  
Mot de bienvenue et remerciements.

Guillaume Aubourg, Directeur adjoint du pS-Eau :  
Cet atelier prendra la forme d'une table ronde avec la participation des élus et des techniciens.

#### II. Interventions :

Vincent Dussaux, Directeur des programmes du pS-Eau : Cf. Annexe 2 : Présentation PowerPoint

- Encourager les collectivités territoriales françaises (CTF) à développer le 1% eau. Célébration des 15 ans de la loi Oudin-Santini. Depuis sa création, 178 millions mobilisées par les CTF sur les questions de l'eau, dont 115 millions via le 1% eau. En

2019, environ 200 CTF sont actives sur ces questions, ce qui représentent plus de 300 projets. Les CTF se positionnent aussi sur des projets d'urgence, de réponses à des crises avec le 1% eau.

- Collaboration nécessaire entre les CTF, les organisations de la société civile et les agences de l'eau. Ces dernières sont un relai important. En 2019, 15,6 millions d'euros ont été mobilisés de cette manière.
- « Fonds eau » : financement de projet issus d'associations locales/nationales. Il s'agit d'un dispositif multipartenaires.
- L'action internationale sur l'eau développée par les dispositifs des CTF est un bon exemple pour sensibiliser, plaider et communiquer sur des enjeux globaux, l'eau étant un enjeu commun.

Oana Tisserand, Conseillère municipale déléguée aux relations internationales de la Ville de Mulhouse :

- La Ville de Mulhouse développe des actions de coopération décentralisée avec des partenaires au Mali, en Algérie et à Madagascar.
- La Ville de Mulhouse pourrait être considérée comme précurseur du 1% eau. En effet, elle avait instauré cette pratique avant l'avènement de la Loi Oudin-Santini. Cependant, à défaut d'encadrement juridique, elle a été contrainte d'y mettre un terme. Finalement, la loi Oudin-Santini a permis de relancer ce type d'initiatives.
- Pour la mise en œuvre de ses projets de coopération décentralisée, elle est appuyée par le Réseau Régional Multi Acteurs « Grand Est : Solidarités et Coopérations pour le Développement ». A sa contribution annuelle à ce RRMA s'ajoute un montant de 10 000 € issu du budget annexe de l'eau.

Denis Schultz, Directeur de GESCOD :

- GESCOD a été créé par fusion de 4 structures du Grand Est suite à la loi Notre imposant la fusion des Régions. C'est le RRMA du Grand Est. Il regroupe aujourd'hui environ 220 structures réparties en 4 collèges : CT, ASI, Autres institutions, personnalités qualifiées.
- Ce réseau régional multi-acteurs (RRMA) aide les CTF et les acteurs du Grand Est sur plusieurs volets : le pilotage, la mise en œuvre, la recherche de financement et l'animation des actions de coopération.
- GESCOD a passé une convention avec les trois agences de bassin présentes sur le Grand Est et pS-Eau pour sensibiliser les CT de la région et les mobiliser sur la question de l'eau, mais aussi pour accompagner les acteurs dans la mise en place et le montage de projet dans ce domaine afin d'assurer leur monter en compétence.

Xavier Barès, Chef du Service Solidarité et Coopération Internationales de Nantes Métropole :

- La politique publique de l'eau doit bénéficier d'une approche globale, en lien avec les problématiques d'assainissement, de gestion des déchets ainsi que la prévention et la gestion des risques, notamment d'inondations. L'eau peut aussi être considérée comme une ressource énergétique. Ainsi abordée, la question de l'eau peut devenir un instrument de développement territorial de nos partenaires du « Sud ».
- Le Conseil de Nantes Métropole a voté en 2005 le dispositif Oudin-Santini en fixant le taux à 0,5%. Les fonds sont mobilisés au moyen d'un AAP annuel ouvert aux 23 communes de la métropole (environ 640.000 habitants). Les projets proposés par les communes bénéficient de l'expertise du service solidarité et coopérations internationales de Nantes Métropole. Jusqu'à présent, 12 communes participent ou ont participé à l'AAP.

- Dans le champ de l'eau, la collectivité territoriale de Nantes Métropole coopère avec la ville de Dschang au Cameroun, la commune de Kindia en Guinée et l'Association des Maires de la Grand' Anse en Haïti. Le financement des projets est également assuré par ce dispositif « Oudin-Santini » ainsi que, pour certains d'entre eux, par des cofinancements provenant de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, du MEAE et de l'AIMF.

Luc Rimbault, Directeur des relations internationales de la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise :

- La Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise est composée de 13 communes, regroupant ainsi 200 000 habitants.
- Historiquement, la coopération s'est établie avec le Bénin depuis 1995.
- En Haïti, la coopération s'est engagée juste avant le séisme de 2010. Cités Unies France avait permis de mettre en relation la collectivité et 4 communes haïtiennes. Une première convention a été signée en 2012.
- La situation étant complexe et la collectivité non expérimentée en Haïti, celle-ci n'a pas souhaité s'engager dans une réponse à l'urgence, mais a voulu développer avec son partenaire un projet de territoire commun. La thématique de l'eau, l'assainissement et des bassins versants a été soulevée par les haïtiens.
- Le montage du projet a duré 2 ans et a permis de faire ressortir 5 volets (1. Protéger la ressource en eau ; 2. Lutter contre l'érosion des sols ; 3. Accès à l'eau potable ; 4. Eco-tourisme de montage ; 5. Assainissement).
- Pendant toute la période de co-construction du projet, l'AFD a apporté son soutien et son expertise (FICOL à 1 million d'euros). L'Agence de l'eau de Seine-Normandie a elle aussi fait évoluer le projet (assainissement) et le finance à hauteur de 600 000€. La Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise participe à hauteur de 150 000€.
- La crise sanitaire, s'ajoutant à une crise socio-éco-politique en Haïti, n'a pas arrêté la dynamique en marche. Il a fallu adapter le projet face aux nouvelles modalités de travail après acceptation des bailleurs.

### III. Echanges :

Claude Chedal, Trésorière du comité de jumelage de Noisy-le-Sec :

- Remarque : les projets sont partis de l'initiative des acteurs locaux des pays partenaires.

Jacques Raynaud, Responsable du service des relations internationales de la Ville de Châtelleraut :

- Qui met en œuvre les projets sur place ?  
→ Les partenaires haïtiens. Il n'y a pas de structures intermédiaires.
- Comment travailler en zone rouge ? Par exemple les besoins au Bénin sont 5 fois plus importants désormais, mais on ne peut pas y aller.  
→ Pas de réticence des Agences de l'eau à intervenir en zone rouge – pour l'instant. Le problème se rencontre avec l'AFD qui ne veut pas investir sur des zones rouges. Le débat serait à porter par Cités Unies France.

Mireille Murawsky, Opératrice pour la Collectivité (ACAD) de la Ville de Saint-Pierre d'Aurillac :

- Remarque : ACAD est l'opérateur de la collectivité. Elle travaille dans 3 zones rouges (dont le Mali et le Burkina Faso). Le positionnement de l'AFD n'est pas clair car elle laisse continuer les organismes à déposer des projets se déroulant dans des zones rouges, alors qu'elle ne souhaite pas y investir. La région Occitanie a refusé des projets en zones

rouges, c'est dommage mais au moins c'est clair. Les interventions devraient pouvoir se poursuivre en remplissant correctement une fiche sécurité qui explique comment on travaille.

→ Les RRMA sont également là pour aider les collectivités au montage de projet, y compris dans les zones rouges.